



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK

UNION DE L'ACTION FÉMINISTE
إتحاد العمل النسائي
طنجة TANGER



GUIDE DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE JURIDIQUE



جامعة مولاي إسماعيل
UNIVERSITÉ MOULAY ISMAÏL

كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

MARRAKECH
جامعة القاضي عياض
UNIVERSITÉ CADI AYYAD

كلية العلوم
القانونية والاقتصادية
والاجتماعية - مراكش
FACULTÉ DES SCIENCES
JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES - MARRAKECH

Clinique
Juridique

2001-2002
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Marrakech, Université Cadi Ayyad.

Remerciements

Le projet de Clinique Juridique n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien et l'encadrement du Fonds des Nations unies pour la population, qui nous ont accompagné pour donner le meilleur de nous-même, pour la réalisation des activités dans les meilleurs délais.

Le présent guide de fonctionnement de la Clinique Juridique s'est nourri de l'expérience et des ressources développées au sein de la clinique juridique de l'UAF de Tanger.

Table des Matières

I.	GUIDE DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE JURIDIQUE	4
1.	Présentation	4
2.	Structure du Guide de fonctionnement	5
II.	CADRE INSTITUTIONNEL DE L'UNION DE L'ACTION FEMINISTE	5
1.	Contexte historique	5
III.	PRESENTATION DU CENTRE D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LES FEMMES	8
1.	Problématique	8
2.	Contexte	8
3.	Présentation de la Clinique Juridique pour les femmes	9
IV.	FONDAMENTAUX DE LA CLINIQUE JURIDIQUE	13
1.	Le règlement intérieur	13
2.	La proximité	14
3.	Le partenariat	14
4.	Innovation technologique	15
V.	FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE JURIDIQUE	17
1.	Unité de gestion du Clinique Juridique	17
2.	Les activités de la Clinique Juridique	18
VI.	VOLET FORMATION DES ETUDIANT-E-S SUR LES DROITS DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE	20
VII.	PROCEDURES D'ACCUEIL ET D'ASSISTANCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	22
1.	Processus d'Accueil et Accompagnement	22
2.	Accueil	23
3.	Écoute	23
4.	Conseil et Orientation	24
5.	Soutien Psychologique	24
6.	Assistance et Conseil Juridique	26
VIII.	LES ACTIVITES DE COMMUNICATION, SENSIBILISATION JURIDIQUE RECHERCHE ET PLAIDOYER	27
1.	Programmes de Sensibilisation	27
2.	Programme de Communication	27
3.	Programme de recherche empirique	28
4.	Programme de plaidoyer local	29
IX.	ANNEXES :	31
A.	Formulaires de Gestion de l'Accueil et de l'accompagnement des victimes de violence	31
B.	Outils de Fonctionnement de la CLINIQUE JURIDIQUE	31
C.	Gestion du travail des stagiaires	31

I. GUIDE DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE JURIDIQUE

1. Présentation

Le présent guide a pour objet de présenter le processus de modélisation du fonctionnement et des services fournis au niveau de la Clinique Juridique pour les femmes. Dans le but de constituer une référence méthodologique et permanente pour l'ensemble des intervenants **et intervenantes** sur la question de la violence au sein de la Clinique Juridique pour les femmes et un outil de formation pour **les étudiantes et étudiants, le personnel et les bénévoles** de la Clinique Juridique, appelés à intervenir de manière holistique sur la violence envers les femmes.

Il sert aussi de base d'orientation pour la mise en place de la Clinique Juridique au niveau des autres sections de l'Union de l'Action Féministe ou d'autres association qui en font la demande en vue d'une meilleure information et d'une homogénéisation des procédures d'intervention.

Il constitue, par ailleurs, un outil de mobilisation de ressources auprès de bailleurs de fonds intéressés à la question de l'inégalité de genre et à la lutte contre la violence faite aux femmes.

Ce guide pourra être révisé et réadapté par rapport à l'évolution et la diversification des activités de chaque Clinique Juridique pour les Femmes.

Le présent guide doit donc être considéré par ses utilisateurs **et utilisatrices** comme un référentiel mais, qui peut et doit s'adapter aux nouvelles orientations du traitement et la prise en charge de la violence envers les femmes, tel que la mise en place des nouveaux instruments et programmes de l'Etat/Région pour éradiquer la VBG,

2. Structure du Guide de fonctionnement

Le guide de fonctionnement est un outil qui sera mis à la disposition de tous les intervenants et partenaires de la Clinique Juridique pour les femmes au niveau de la province de Tanger, il sera également diffusé au niveau des centres du Réseau National « **Annajda** » de l'association de l'Union de l'Action Féministe pour leur permettre de mettre en place et gérer ce type de structures. Il vise l'optimisation des actions et l'homogénéisation des procédures à tous les niveaux d'intervention **ainsi que la normalisation des données**. Il s'articule autour des points suivants :

- Problématique et contexte
- Le concept de la Clinique Juridique
- Le cadre Institutionnel de la Clinique Juridique pour les femmes
- La mise en place d'un réseau de partenariat
- La formation des étudiantes et étudiants
- Le déroulement des stages et des activités de recherche empirique
- Les procédures d'accueil et d'assistance
- Les activités
- Liste des outils et formulaires de travail au niveau de la Clinique Juridique pour les femmes en annexe

II. CADRE INSTITUTIONNEL DE L'UNION DE L'ACTION FEMINISTE

1. Contexte historique

L'Union de l'Action Féministe (UAF) est une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif qui dispose de 32 sections dans différentes villes du Maroc dont notre section de Tanger-Assilah.

L'organisation est opérationnelle depuis 1983 ; d'abord en tant que groupe informel, le 'Mouvement 8 mars', en référence à la journée mondiale de la femme, a lancé la publication d'un mensuel du même nom dont l'objectif était d'ouvrir un débat national sur les droits des

femmes. Grâce à des actions multiples et percutantes et à une mobilisation massive autour de questions sensibles, ce groupe a évolué vers un grand mouvement de lutte pour la promotion des droits des femmes au Maroc, sous le nom de l'Union de l'Action Féminine, créée légalement en mars 1987.

Depuis lors, l'association n'a cessé de jouer un rôle moteur et déterminant dans l'effort de sensibilisation et de mobilisation des femmes, de l'opinion publique, des décideurs ainsi que de l'ensemble de la société sur la question de la discrimination et de la marginalisation des femmes, liée au genre.

Remarque : Lors du congrès national de 2015, l'Union de l'Action Féminine a été rebaptisée sous le nom de l'Union de l'Action Féministe.

a. Missions de l'UAF

L'UAF œuvre pour :

- Abolir toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans tous les domaines : politique, juridique, social et culturel ;
- **Instituer une législation égalitaire, équitable et juste**
- **Promouvoir la participation des femmes** dans les sphères de décision à tous les niveaux **notamment dans le champ politique** et garantir leur pleine citoyenneté ;
- Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants ;
- **Intégrer l'approche genre dans la planification budgétaire aux niveaux national et local et dans l'ensemble des politiques publiques en particulier dans les politiques socio- économiques et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;**
- Généraliser la scolarisation de la petite fille et garantir aux femmes **marocaines l'accès équitable à toutes les branches la formation professionnelle ;**
- Éradiquer l'analphabétisme qui touche essentiellement les femmes ;
- Protéger les filles de l'exploitation économique et interdire l'emploi de petites bonnes ;
- Garantir l'égalité des chances dans l'accès au travail, à la promotion professionnelle et à l'occupation des postes de responsabilité ;
- Veiller au respect du principe « à travail de **valeur égale**, salaire égal » et des droits des femmes salariées ;

- Mettre en œuvre une politique de santé reproductive efficace et accessible, ciblant essentiellement les femmes des régions rurales, **surtout en matière de lutte contre la mortalité maternelle** ;
- Changer le système de valeurs, les représentations et les stéréotypes misogynes qui reproduisent les rapports inégaux et les comportements sexistes.

b. Organisation de l'UAF

Le caractère national de l'association, les objectifs qu'elle s'est assignés, l'écho que ses actions ont eu auprès de l'opinion publique ainsi que l'adhésion qui s'en est suivie ont amené l'Union de l'Action Féminine à se doter d'organes de décision tant au niveau central (**l'Assemblée générale**, le Conseil National, le Bureau Exécutif) qu'au niveau régional par la mise en place de sections régionales dans plusieurs villes (cf Statuts). En effet 32 sections travaillent à la mise en œuvre d'objectifs qu'on peut résumer ainsi :

- **Sensibilisation** de l'opinion publique, des décideurs et des professionnels concernés par la question de la violence (magistrats, médecins, enseignants...) par des actions de plaidoyer,
- **Conscientisation** des femmes **par** le biais d'activités d'alphabétisation et d'IEC et
- **Autonomisation** des femmes par des programmes de formation professionnelle, d'accompagnement à **l'insertion et à l'auto emploi.**
- **La lutte contre la violence à l'égard des femmes**

En effet, l'Union de l'Action Féministe s'est mobilisée depuis les années 80-90, pour dénoncer et tirer la sonnette d'alarme contre la violence à l'égard des femmes et militer pour la prise de conscience sur ce fléau que subissent les femmes dans notre société. L'une des actions mises en place pour lutter activement contre la violence basée sur le genre est la création des centres « Annajda » (SOS) dans toutes les sections de l'UAF à travers le Maroc. Le centre Annajda assure par des actions d'écoute et d'accompagnement juridiques et judiciaires, aux femmes l'accès à leurs droits et la lutte contre la violence contre elles. L'UAF Tanger dispose depuis sa création en 1997 de son centre « Annajda », qui connaît une forte fréquentation ces dernières années.

Ainsi, lors de la période de confinement dû à la pandémie du Covid 19, le réseau « Annajda » s'est mobilisé et s'est réorganisé pour apporter aux femmes victimes de violences

des solutions adaptées en utilisant les réseaux sociaux pour assurer l'écoute, l'accompagnement et le soutien psychologique.

III. PRESENTATION DE LA CLINIQUE JURIDIQUE

1. Problématique

La promotion des droits des femmes et leur participation effective dans les processus décisionnels sont indéniablement reconnues aujourd'hui par la plupart des acteurs politiques au Maroc comme un impératif majeur dans l'édification de l'Etat de droit et la mise en œuvre du projet sociétal et politique de démocratisation, de modernisation et de développement humain durable engagé par le Maroc. Cependant, et en dépit de ce processus en cours, ces acquis restent en deçà des potentiels et des attentes des femmes marocaines. En effet, l'inégalité des hommes et des femmes persiste et la pleine intégration de celles-ci dans le développement humain du pays continue à se heurter à une inertie ancrée dans la société marocaine.

La violence faite aux femmes **n'est plus considérée aujourd'hui** un sujet tabou ; cependant **elle demeure très répandue**, implicitement admise ou tolérée par la société, **et souvent objet de déni par les femmes elles-mêmes**. En effet la violence domestique constitue la première cause de maltraitance envers les femmes suivie des violences sur le lieu de travail (harcèlement sexuel... etc), au sein du foyer familial (viol et inceste...etc) et enfin sur la voie publique (viol, enlèvement et harcèlement... etc).

2. Contexte

La Clinique Juridique a été créée dans le cadre du programme « ACCESS : Autonomy and Choice in a crisis situation focused on Continuity of Essential Services and Socioeconomic empowerment of vulnerable women and girls », en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population, et financée par le Ministère des Affaires Étrangères du Danemark.

Cette initiative pilote et réussie implique pour la première fois les étudiants/es de la faculté de Droit au côté de la société civile pour lutter ensemble contre les violences fondées sur le genre.

En effet, les femmes victimes de violence représentent un groupe particulièrement vulnérable qui nécessite la mobilisation de toutes les forces vives, particulièrement les étudiant/es en droit et secteur social qui constituent les futures cadre dans les fonctions juridique et sociales ainsi que la société civile dont l'approche de proximité constitue un facteur clé et occupe une place centrale dans ce processus.

L'action de la Clinique Juridique pour les femmes s'inscrit donc dans le cadre de cette action volontariste et décidée. L'état a également ouvert des chantiers dans ce sens mais les outils qu'il met en place gagneraient à avoir une approche plus efficace et efficiente.

3. Présentation de la Clinique Juridique pour les femmes

a. Le concept de la Clinique Juridique est basé sur le principe d'une clinique juridique

La Clinique Juridique pour les femmes vient renforcer et développer le dispositif de la clinique juridique mise en place à l'UAF Tanger dans le cadre du programme « ICRAM », financé par l'Union Européenne et réalisé en partenariat avec la fondation CIDEAL.

Cette initiative pilote où la clinique juridique est hébergée et gérée au niveau d'une association en partenariat avec la faculté de droit, est une adaptation de ce dispositif de prise en charge des personnes victimes de violence et/ou de traitement inégal à la culture locale des bénéficiaires. En effet, l'expérience précédente nous confirme que, pour demander justice, les femmes victimes de violences sont beaucoup plus réticentes pour aller à la faculté de droit que pour aller vers une association qui se trouve dans leur quartier et qu'elles côtoient tous les jours.

La Clinique Juridique consiste, à rapprocher le domaine universitaire de la société civile, en offrant aux étudiants/tes qui suivent des études juridiques la possibilité d'acquérir une expérience sur le terrain et à la population vulnérable les opportunités d'accès à la justice et de faire valoir leurs droits.

Le traitement de la violence à l'égard des femmes est complexe et requiert à la fois des interventions intersectorielles et de manière globale. Ainsi, la Clinique Juridique pour les femmes agit sur plusieurs volets :

- L'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violence.

- Le réseautage et la collaboration de la société civile avec les institutions étatiques et régionales (l'université, la justice, la santé, la commune, etc.) pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes
- La mise à disposition des étudiant/es dans les filières juridiques et sociales d'un champ d'apprentissage et d'expérimentation pour l'exercice des droits et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- Le développement de la recherche empirique dans le domaine des violences fondées sur le genre pour améliorer et anticiper les changements au niveau des comportements et de la législation.
- La mise en place de nouveaux services pour apporter des réponses globales aux victimes des violences, comme par exemple la médiation familiale, création d'un centre d'hébergement, l'accompagnement à l'autonomisation économique des femmes, etc.
- La mise en place de système de veille et d'observation pour le suivi de l'application des lois pour les droits des femmes et la lutte contre la violence fondée sur le genre à l'échelle régionale.
- La mise en œuvre des actions de plaidoyer et de revendication en faveur de l'amélioration des droits des femmes et l'égalité des genres.

b. Expérience pilote du Centre d'Accueil d'Information et d'Assistance Juridique pour les femmes

La Clinique Juridique pour les femmes, hébergé et géré par l'Union de l'Action féministe Tanger, plus précisément au niveau de sa structure «Annajda », constitue une approche innovante pour le traitement et la prise en charge de la violence basée sur le genre. Cette approche est basée sur un partenariat entre l'UAF, la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales à travers sa Clinique Juridique. Ce partenariat a favorisé la mise en place d'un programme pédagogique, social et juridique, associant une formation pratique des étudiant/es sur les droits des femmes, les procédures juridiques, le plaidoyer et la prise en charge des femmes victimes de violences et un stage sur le terrain pour mettre leurs connaissances au service des personnes vulnérables et sans ressources. Ces actions visent d'une part à développer chez les étudiant/es des compétences en matière de Droits des femmes et de procès équitable et d'autre part proposer aux femmes en situation de précarité, un service juridique libre et gratuit, ceci, dans une perspective de démocratisation du savoir juridique et de facilitation de l'accès au droit.

La Clinique Juridique pour les femmes constitue une expérience pilote que nous comptons dupliquer, diffuser et encourager auprès de tous les autres structures « Annajda » des différentes sections de l'UAF et auprès des associations spécialisées dans le traitement des femmes victimes de violences

c. Objectif

Hormis son objectif principal qui est de promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres, la Clinique Juridique pour les femmes, a un double objectif ; donner, la possibilité aux étudiants/tes en droit l'occasion de renforcer leurs capacités en matière de droits des femmes et d'acquérir une réelle expérience sur le terrain en matière de procès équitable et démocratiser l'accès à la justice pour les femmes en situation de vulnérabilité et de violence et faire valoir leurs droits.

d. Mission

La Clinique Juridique pour les Femmes est un dispositif social dédié à faciliter l'aide et l'accompagnement juridique de qualité aux femmes et aux jeunes filles. Il travaille selon les

principes de confidentialité et d'équité qui permettent aux utilisatrices d'avoir un accès aux services et aux ressources adéquates.

Sur le plan pédagogique, la Clinique Juridique contribue à favoriser la réussite des étudiants/es de la faculté des sciences juridiques économiques et sociales, en consolidant leur formation grâce à des méthodes pédagogiques innovantes et professionnalisantes (travail sur des cas réels de violence du genre).

Il offre la possibilité de tisser des liens étroits entre les différents acteurs associatifs, professionnels du monde juridique, éducatif et politique pour contribuer chacun de son côté à l'éradication de ce fléau.

Il informe et sensibilise le public à travers la publication d'études de recherche et d'articles et contribue à la réflexion sur l'évolution des connaissances en matière d'inégalité et leur impact sur la société.

e. Valeurs

La Clinique Juridique pour les femmes véhicule des valeurs égalitaires dans la société civile : le droit d'accès à la justice pour toutes et tous, à la sécurité, à la dignité, et à l'intégrité physique. Il promeut ces valeurs, en particulier en s'engageant de la manière suivante :

Préservation de la liberté et de l'anonymat des femmes victimes des violences et de leurs familles, condition indispensable à la poursuite pleine et entière de ses missions et défense de son application dans la société.

Traitement égalitaire pour tous les bénéficiaires du centre quel que soit sa leurs conditions ou leur situation, l'accès à la formation, et la promotion des services d'écoute et d'accompagnement dans le respect de ce principe fondamental.

La Clinique Juridique pour les femmes garantie un environnement qui favorise l'apprentissage et la réflexion critique des étudiants-es et, des chercheurs et des stagiaires en matière de procès équitable et des droits des femmes.

f. Vision

La Clinique Juridique pour les femmes ambitionne de devenir un centre pédagogique et d'innovation sociale au service de la prise en charge et de la lutte contre la VBG.

Il favorise l'émergence d'autres domaines d'action et de lutte contre la VBG (éducation, sensibilisation et communication), de la recherche empirique sur la problématique de la violence (les droits des mineurs, les types de violences qui en découlent pour les jeunes filles, etc.) et la veille et l'observation par la diffusion des statistiques, rapports et publications y référentes.

Il affirme ses liens avec l'université, la justice et les agents sociaux et est reconnue pour sa capacité à intégrer les enjeux de l'assistance juridique, le conseil, et l'accompagnement aux femmes. Il est pionnier dans l'accompagnement pédagogique des étudiants/es dans les filières juridiques et sociales et l'utilisation des technologies de l'information et de communication pour la communication et l'accès à l'information en matière de lutte contre toutes les violences à l'égard de femmes.

IV. FONDAMENTAUX DE LA CLINIQUE JURIDIQUE

1. Le règlement intérieur

La Clinique Juridique pour les femmes dispose d'un règlement intérieur qui définit les règles à respecter au sein de l'établissement. Le règlement traite les questions de respect, de confidentialité, de la propreté, etc. (voir règlement en annexe). Il s'applique aux étudiant-es, et l'équipe technique du projet qui doivent le lire et l'approuver. Les bénéficiaires sont également tenues de respecter les règles appliquées au centre, à savoir le respect des autres et la propreté des lieux.

2. La proximité

Le principe de proximité constitue un élément fondamental de la Clinique Juridique pour les femmes ; ce principe se traduit d'une part, par notre présence dans un quartier populaire proche de la population vulnérable, et d'autre part notre centre mobile, se déplace dans les associations de quartiers et centres de formations professionnelle et une permanence est assurée au niveau de la faculté de droit de Tanger pour être proche des étudiants/es victimes de traitement inégal ou de VBG. Ceci a été possible, grâce aux conventions de partenariats avec la faculté des Sciences juridique économique et sociale et avec plusieurs associations et centres de formation professionnelles dans les différents quartiers de Tanger, l'équipe mobile de la clinique juridique permet d'offrir des services de proximité aux bénéficiaires.

Parmi les objectifs du projet que l'association s'est fixés c'est de dupliquer le concept de la Clinique Juridique pour les femmes à toutes les sections de l'UAF et de faire en sorte que les actions de la Clinique Juridique ciblent de plus en plus le monde rural.

3. Le partenariat

De par la polyvalence de sa mission, le réseautage et le développement de partenariat constitue un volet essentiel à la réussite et la mise en œuvre des activités de la Clinique Juridique pour les femmes et pour l'atteinte de ses objectifs. A cet effet, l'UAF Tanger a réalisé des conventions de partenariat et d'accord avec les Institutions et organisations étatiques et de OSC, dont voici la liste et contenu :

a. Fiche partenaires

Domaine	Institution	Missions
Financement et soutien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FNUAP ▪ Ministère des Affaires Étrangères du Danemark 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le financement du projet ▪ L'accompagnement et soutien pour le bon déroulement du projet ▪ Facilitation de la mise en œuvre des actions du projet et des partenariats institutionnelles.
Enseignement Education	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faculté des sciences juridique, économiques et sociales <ul style="list-style-type: none"> ○ Meknes (Université Moulay Ismail) ○ Marrakech (Université Cadi Ayyad) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement des étudiant/es ▪ Mise à disposition de salle et matériel de formation. ▪ Formation des étudiant/es sur les Droits des femmes et lutte contre les violences fondées sur le Genre ▪ Accueil et encadrement des étudiant/es pour mener de la recherche empirique, le plaidoyer, et la réalisation des supports d'éducation et publier des articles en matière de d'application des lois et procès équitables ▪ Participation aux activités et événements réalisés par la Clinique Juridique. ▪ Accueil d'une permanence de la Clinique Juridique au niveau de la faculté.

4. Innovation technologique

L'UAF s'est toujours positionnée en tant que force de propositions dans le domaine de la lutte pour la promotion des droits des femmes et l'amélioration de leur situation. Mais pour entamer un processus de professionnalisation et de communication plus large sur ses actions et engagements, nous considérons qu'il est nécessaire voir inéluctable de se doter d'un organe de communication sur internet et d'un système d'information professionnel. D'autant plus que les réseaux sociaux et le web deviennent très répandus au Maroc, en particulier chez les jeunes.

Aussi, en étant présent sur la toile, nous cherchons une visibilité large et durable de notre projet et l'appui financier attribué par l'UE sans lequel nous n'aurions pas pu le réaliser ainsi à nos partenaires d'appui et d'accompagnement

Ce processus se traduit comme suit :

Outil	Contenu
Portail internet « Annajda »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ E-guichet avec prise de rendez-vous et traitement des questions posées en ligne ▪ Espace documents, information et conseils pratiques avec adresses et liens utiles ▪ Espace actions solidaires proposant de publier des tribunes, des pétitions et des actions de plaidoyer

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Espace sensibilisation et éducation : plusieurs rubriques en rapport avec la législation, l'éducation et un quizz sur les droits des femmes et VBG. ▪ Espace événements et actualités ▪ Annuaire des ONG avec leurs mini-sites et géolocalisables ▪ Map de violence et Témoignage des victimes de violences ▪ Espace communautaire avec forum, Suggestion et proposition de Blog
<p>Système d'information qui gère les dossiers des femmes accueillies, conseillées et assistées juridiquement par la Clinique Juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enregistrer et suivre les femmes souhaitant être informées, conseillées, assistées et/ou accompagnées. ▪ Construire une banque de données et des informations, positives ou négatives, relatives aux droits des femmes et au respect du genre. ▪ Enrichir le contenu du portail par des situations concrètes, dans le respect de la confidentialité des personnes. ▪ Apporter des preuves par la statistique pour aider toutes les actions de plaidoyers pour changer la situation des femmes marocains en particulier autour du non-respect des lois et de l'absence de leur exécution.

V. FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE JURIDIQUE

1. Unité de gestion du Clinique Juridique

L'Unité de Gestion de la Clinique Juridique pour les femmes est composée d'une Directrice permanente qui est membre du bureau de l'UAF, d'une coordinatrice qui assure l'exécution des activités durant la période du projet d'une écoutante professionnelle et d'une assistante permanente, responsable de la gestion et de des dossiers des femmes victimes de violence, un psychologue recruté durant la période du projet et d'une avocate permanente, qui est aussi membre du bureau de l'UAF et l'équipe des étudiants/es stagiaires et chercheurs.

Les missions de l'unité de gestion sont multiples et touchent autant à l'organisation qu'aux activités de développement, il s'agit de :

a. Fiches de Postes

Poste	Missions
Directrice de la Clinique Juridique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement et animation des relations et partenariats avec les institutions publiques et associatifs ▪ Communication avec le bailleur et partenaires du projet ▪ Suivi administrative et financière du projet ▪ Pilotage opérationnel, de la coordination et validation des rapports techniques à l'intention des bailleurs
Coordinatrice de la Clinique Juridique recrutée dans le cadre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination et suivi technique des activités dans le cadre du projet ▪ Supervision de la documentation, et de suivi des étudiant/es et des chercheurs ▪ Communication et organisation des activités et événements avec les partenaires. ▪ Organisation de la formation des étudiants/es sur les Droits des femmes et lutte contre les VFG centres ▪ Suivi et évaluation des activités attribuées aux étudiants/es stagiaires ▪ Suivi des travaux de recherche, plaidoyer et documentaires ▪ Rédaction des rapports.
L'Assistante d'accueil et d'accompagnement des stagiaires et bénéficiaires de la CJF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de rendez-vous pour les femmes bénéficiaires avec l'écouter, l'avocate ou/et avec le psychologue ▪ Mise à jour et suivi des dossiers des bénéficiaires ▪ Assistance des stagiaires dans les activités d'écoute, démarches administratives et judiciaires des femmes victimes de violence, sensibilisation et éducation
Etudiant/es stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la permanence au niveau des associations partenaires selon le planning

	<p>extérieur: la présentation des services du centre et l'orientation des femmes vers ces services.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer des séances d'écoute, d'accompagnement et de suivi des dossiers des victimes sous la supervision de la directrice et l'assistante. ▪ Assister l'avocate à l'instruction des dossiers juridique des victimes (saisi, informatique, recherche documentaire, accompagner l'avocate au tribunal, etc.) ▪ Réaliser des séances de sensibilisation sur les droits des femmes et lutte contre les VBG ▪ Mener des recherches et rédiger des articles sur les problèmes liés à la violence envers les femmes (mauvaise application des lois, accès à la justice, etc.) ▪ Elaborer des documents de communication et promotion de la Clinique Juridique (Quizz, dépliant, affiches...) ▪ Avec et sous la supervision des membres de l'UAF, mener des actions de plaidoyer local et territorial pour promouvoir les droits de femmes. ▪ Alimenter le contenu du portail web « www.annajda.com », mis en ligne avec le soutien financier de l'UE comme principal outil de communication externe sur La Clinique Juridique pour les femmes victimes de violence en particulier et l'accès des femmes marocaines à leurs droits en général.
L'écouter professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Accueil, l'écoute et l'orientation des femmes bénéficiaires ▪ Assister, corriger et évaluer les stagiaires lors des séances d'écoute ▪ Remplir les dossiers et formulaires d'accueil et de suivi des bénéficiaires ▪ Suivre le traitement des dossiers juridique et administratifs des femmes victimes de violences ▪ Utiliser la base de données et le système d'information pour élaborer des statistiques des rapports et des communiqués sur le problème de la VBG. ▪ Collaborer à la réalisation des documents de sensibilisation et de communication sur la Clinique Juridique. ▪ Participer avec la directrice dans les événements et manifestations en rapport avec les droits des femmes et la VBG.
Psychologue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la prise en charge psychologique, superviser et animer des groupes de paroles, l'orientation externe vers des médecins spécialisés, la réalisation d'un compte rendu pour la commission de lutte contre la violence. ▪ Suivi de l'évolution de la situation des bénéficiaires en partenariat avec l'écouter professionnelle et les étudiant/es ▪ Rendre des rapports sur les consultations réalisées.
Avocate	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'occuper de la procédure judiciaire des femmes qui n'ont pas les moyens de supporter les honoraires d'avocat ▪ Apporter des réponses à travers le e-guichet de « annajda.com » et par téléphone aux questions des femmes victimes et des étudiants s'ils ne connaissent pas la réponse juridique et/judiciaire à apporter aux bénéficiaires lors des séances d'écoute au niveau de la clinique juridique des femmes. ▪ Aider les stagiaires à mener leurs recherches sur les questions juridiques en cause dans les cas de VBG.

2. Les activités de la Clinique Juridique

Le Clinique Juridique a pour objectif d'œuvrer pour la prévention, la défense, et le renforcement de la **protection et la prise en charge** des femmes victimes de violence de genre.

Pour y parvenir La Clinique Juridique adopte une stratégie de prévention et lutte contre la violence liée au genre :

1. D'abord par le renforcement des capacités des étudiant/es du domaine juridique et social sur les droits des femmes et leur implication dans la lutte contre les violences fondées sur le genre.
2. La prise en charge de la violence (écoute, conseil, assistance juridique, psychologique, médicale et sociale).
3. Veille, recherche et observation sur les phénomènes de la VBG afin de dénoncer les dérives et détournement des lois, celles liés aux coutumes et traditions et d'autres pratiques néfastes pour les femmes. C'est à travers ces actions que l'association sensibilise et fait pression sur les pouvoirs publics pour apporter les changements nécessaires à l'amélioration de la situation des femmes dans le pays et **prendre les mesures nécessaires à la lutte contre la violence**.
4. Plaidoyer au niveau territorial pour améliorer la protection et la prise en charge des femmes VBG.
5. A travers un organe de communication en ligne « annajda.com », pour sensibiliser, informer, prévenir et éduquer contre les fléaux de VBG.

La Clinique Juridique met en place tableau des indicateurs pour chiffrer les objectifs des activités réalisés annuellement, selon le canevas suivant :

Activité		Objectifs / an	CLINIQUE JURIDIQUE fixe	CLINIQUE JURIDIQUE mobile	CLINIQUE JURIDIQUE en ligne annajda.com	Population Cible
Lutte contre la violence	Accueil					Femmes Victimes de violences Enfants victimes ou témoins de violences
	Ecoute					
	Orientation					
	Accompagnement					
	Assistance psychologique					
	Assistance juridique					
Formation des étudiant/es sur les droits des femmes et lutte contre les VBG						Etudiant/es faculté et INAS
Stagiaires de la Clinique Juridique						Etudiant/es mastère et doctorants
Information/Education /Communication						Tout public
Recherche empirique						Etudiant/es Faculté et de l'INAS
Sensibilisation juridique						Femmes dans les associations partenaires
Plaidoyer local pour l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes.						
Activités d'échange et de partenariats						Partenaires

VI. VOLET FORMATION DES ETUDIANT-E-S SUR LES DROITS DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Comme cela a été expliqué plus haut La Clinique Juridique pour les femmes s'inspire du concept de la clinique juridique qui consiste à rapprocher le domaine universitaire de la société civile, en offrant aux étudiants/tes des filières juridique et sociales d'acquérir des connaissances pratiques et de l'expérience dans le domaine du droit des femmes et les violences liées au genre,

et d'élargir en même temps leurs connaissances académiques par l'étude des cas juridiques réels liés à la promotion et la protection des droits de la femme et de l'enfant.

Dans cette démarche, La Clinique Juridique pour des femmes organise en partenariat avec la Clinique Juridique des deux faculté des sciences juridique économique et sociale de Meknés et Marrakech, une formation au profit des étudiant-es de la faculté de Droit dans les thèmes suivantes :

- **Genre, approche genre et stéréotypes**
- **Droits humains des femmes : Les instruments nationaux et internationaux : la constitution de 2011, CEDAW, traite des femmes...**
- **Techniques, outils et instruments de plaidoyer pour les droits de la femme et la lutte contre les VBG**
- **Code de la famille : La philosophie du code des familles, les principaux articles, les différents types de divorce, les procédures administratives et juridiques pour l'instruction des dossiers de divorce, pension alimentaire, abondant familial, mariage des mineures,...**
- **Les procédures juridiques au niveau du tribunal de la famille : instruction, traitement des dossiers juridiques, jugements....**
- **L'écoute et l'accompagnement des victimes de violences.**
- **Le rôle et fonctionnement des cellules de prise en charge des femmes victimes de violence au niveau des tribunaux**
- **Violences basées sur le genre : différents types de violences, volet juridique avec la loi 103-13, rôle du Conseil national et régional des droits humains en cas de violence, les procédures administratifs et juridiques à faire, les actions gouvernementales pour la lutte contre les violences (Cellules contre les violences, numéro vert...)**
- **Plaidoyer pour les droits des femmes avec étude de cas de l'application du budget sensible au genre au niveau communal**

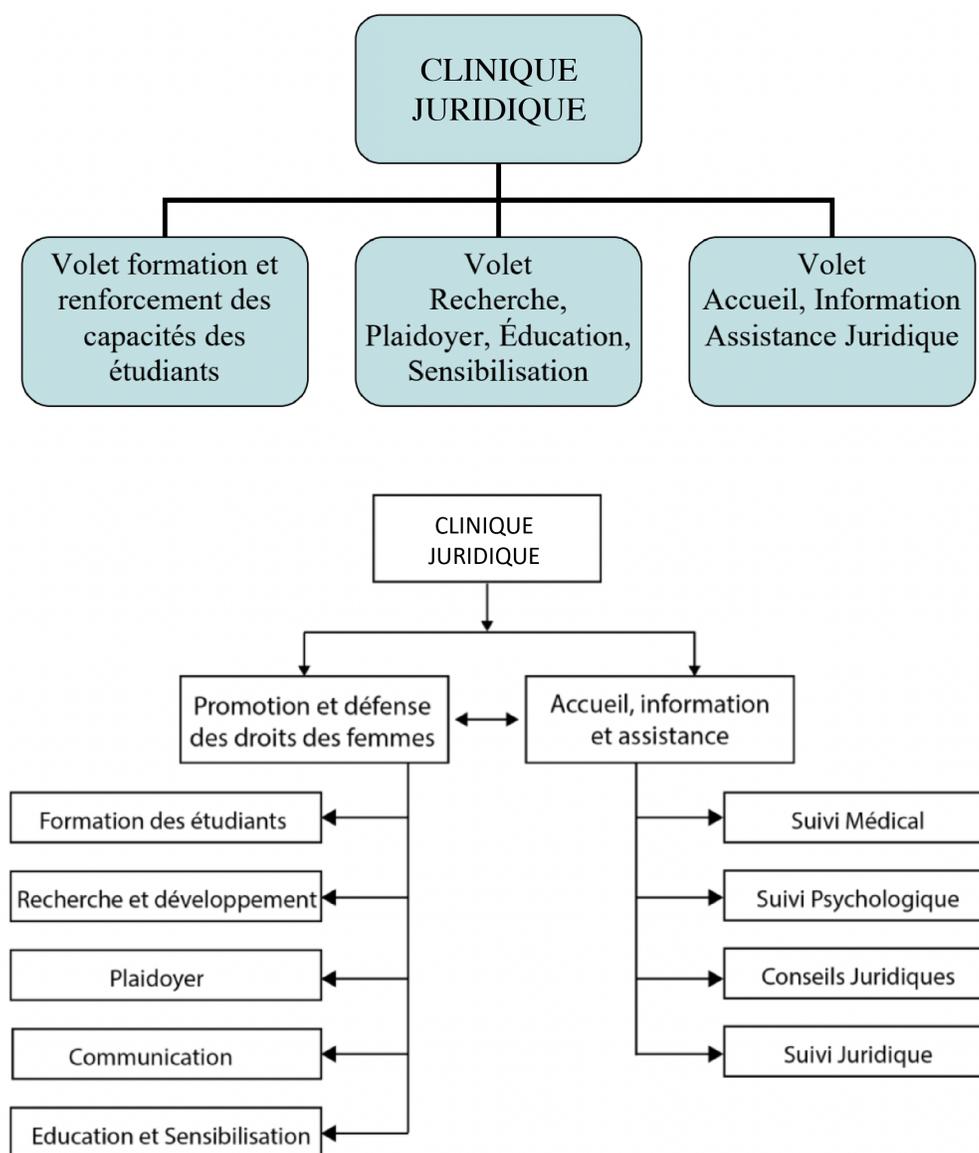
A l'issue de la formation, les étudiants reçoivent une attestation de formation (voir annexe). Selon la capacité d'accueil de la Clinique Juridique, des étudiant-es sont sélectionnés selon des critères d'assiduité de participation active aux cours, et d'intérêt exprimé pour participer en tant que stagiaires aux activités d'accueil, d'écoute, accompagnement,

communication, sensibilisation et recherche empirique, plaider au sein de la Clinique Juridique pour une période allant de 2 à 3 mois de stage.

VII. PROCEDURES D'ACCUEIL ET D'ASSISTANCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

1. Processus d'Accueil et Accompagnement

Organigramme illustrant le processus d'accueil, orientation et accompagnement des femmes victimes de violence des centres :



Pour la description détaillée des missions de chacun des intervenants du centre, voir les fiches de poste.

2. Accueil

Mission	Accueil, information et orientation initiale des requêtes reçues à la clinique juridique des femmes
Objectifs	Répondre efficacement et précisément aux requêtes
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence assurée • Une orientation adéquate
Responsable	Assistante d'accueil
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Écouteuse professionnelle • Stagiaires étudiant/es
Planning	Du lundi à vendredi de 9h 30 à 16 h 30
Approche partenariale	Partenariat avec le commissariat, gendarmerie, hôpitaux, les tribunaux et associations chargées d'une prise en charge complémentaire
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches et formulaire d'accueil • Rapport d'écoute • Liste de personnes ressources • Liste de contacts des services publics partenaires • Liste de contacts d'associations partenaires
Outil de gestion	Système d'information et traitement des dossiers Formulaires et rapports d'écoute (en annexe)
Documentation	Base de données Formulaires et rapports d'écoute (voir annexe)

3. Écoute

Mission	Écoute, information et orientation des requêtes reçues à la clinique juridique des femmes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse efficace et précise aux requêtes • Entretien avec la bénéficiaire • Alimentation de la fiche de renseignement et du suivi du cas • Préparation du planning des entretiens avec les avocates et/ou psychologues • Encadrement et formation continue des étudiant/es stagiaires sur les techniques d'écoute
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge et accompagnement administratif et juridique du cas • Orientation adéquate • Registre des cas à jour
Responsable	Écouteuse
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiant/es/Stagiaires • Services publics
Planning	Permanence les Mardi et jeudi de 9 h 30 à 16 h 30
Approche partenariale	Partenariat avec services publics, avocates et associations chargées d'une prise en charge complémentaire
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des étudiant/es stagiaires sur l'écoute • Mobilisation des avocat(e)s et psychologues

	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation de la base de données
Outil de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires de l'écoute (voir annexe) / Système d'information
Documentation	- Formulaires de l'écoute (voir annexe)
Outil de reporting	Les rapports et fichier Excel sert de support pour la saisie des cas de violence

4. Conseil et Orientation

Mission	Réponse initiale aux besoins du cas
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Réponse aux besoins exprimés par le cas Information claire sur les droits et différentes possibilités qui se présentent Encouragement à l'acceptation de l'accompagnement Aide à la prise de décision Médiation, le cas échéant, entre les parties concernées Réconciliation le cas échéant
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Conseil fiable Plaignante informée sur ses droits Orientation efficace pour une prise en charge rapide
Responsable	Écouteuse accompagnée des étudiant/es stagiaires
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> Équipe de Gestion de la CLINIQUE JURIDIQUE Psychologue Avocat(e) et conseiller(ère) juridique
Planning	Tous les jours de 9 h 30 à 16 h 30 (sur place, par téléphone et sur le web)
Approche partenariale	<ul style="list-style-type: none"> -Les institutionnels publique : éducation nationale, entraide nationale, CRDH..
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation des formulaires et rapports sur l'accompagnement Mobilisation des avocat(e)s et psychologues Portail annajda.com
Outil de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Formulaires de l'écoute (voir annexe) et Base de données
Documentation	Formulaires de l'écoute (voir annexe)
Outil de reporting	Le système d'information de l'UAF – Base de données portail web

5. Soutien Psychologique

Mission	Consultation psychologique
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Identification des problèmes de la bénéficiaire Apporter du réconfort psychologique de la bénéficiaire Organisation de groupes de parole animés par le(la) psychologue du centre
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge psychologique efficace Suivi du rétablissement de la bénéficiaire

Responsable	Directrice de la CLINIQUE JURIDIQUE
Intervenants	<ul style="list-style-type: none">• Psychologue recruté dans le cadre du projet
Planning	2 fois par semaine et à la demande en cas d'urgence
Approche partenariale	<ul style="list-style-type: none">• Partenariats avec médecins, hôpitaux et pharmacies selon les besoins
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place de partenariats avec psychologues• Mise à jour du suivi de l'accompagnement dans le formulaire de suivi psychologique
Outil de gestion	<ul style="list-style-type: none">• Formulaire de l'écoute (voir annexe)• Rapport psychologue (voir modèle en annexe)
Documentation	<ul style="list-style-type: none">• Formulaires et rapports
Outil de reporting	Le rapport de la séance sert de support pour la saisie des cas de violence dans la base de données.

6. Assistance et Conseil Juridique

Mission	Conseil et Instruction et suivi de la procédure juridique des cas
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse adéquate aux besoins de la bénéficiaire • Information claire sur les droits et différentes possibilités qui se présentent • Aide à la prise de décision • Instruction et suivi du dossier juridique
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Eclairer les victimes sur leurs droits • Préparer un dossier juridique solide et argumenter • Représenter et défendre la plaignante devant la justice • Obtenir les droits de la victime
Responsable	Directrice
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoutante et stagiaires • Justice tribunaux • Cellule de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence
Planning	Permanence selon la demande
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de contrat avec l'avocate • Elaboration de rapports de suivi et d'accompagnement juridique • Mise à jour du suivi de l'accompagnement dans le dossier des bénéficiaires plaignantes
Outil de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers des bénéficiaires (annexe)
Documentation	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers des plaignantes et rapports d'écoute (annexe)
Outil de reporting	La base de données.

VIII. LES ACTIVITES DE COMMUNICATION, SENSIBILISATION JURIDIQUE RECHERCHE ET PLAIDOYER

1. Programmes de Sensibilisation

	Sensibilisation Juridique
Mission	Sensibilisation des femmes aux droits humains et à la lutte contre les violences faites aux femmes
Objectifs	Sensibilisation de 200 femmes dans les associations et centres de formation professionnelle aux droits des femmes et la lutte contre la VBG
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • 200 femmes sensibilisés • Répondre aux interrogations des participant(e)s • Identification et traitement des cas de victimes de violences • - Renforcement de la coopération entre La Clinique Juridique et ses partenaires
Responsable	Directrice coordinatrice de la CLINIQUE JURIDIQUE
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant-e-s stagiaires sous la supervision de la directrice et coordinatrice • partenaires associatifs et centre de formation des femmes
Planning	Planning mensuel des sessions de sensibilisation (avec thèmes, intervenantes et population cible)
Approche partenariale	Partenariat avec les associations, l'entraide nationale et direction régionale de la jeunesse et sport
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de la salle, • Mobilisation stagiaires étudiant-e-s, • Mobilisation des participant(e)s
Outil de gestion	Mise en place de cette activité selon la fiche technique de l'activité
Documentation	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de présence • Support de présentation (fichier power point...) et de communication (roll up, banderole, dépliant, cartes visites...) • photos • Evaluation de la séance par les bénéficiaires
Outil de reporting	Le rapport des étudiant/es et documents de l'activité servent pour le reporting trimestriel.

2. Programme de Communication

	Initiation Professionnelle
Mission	Communication sur la prévention de la violence à l'égard des femmes
Objectifs	<p>Publier régulièrement des statistiques pour briser les tabous</p> <p>Prévenir sur les violences à travers des affiches, dépliants, sensibilisation, et d'autres événements qui seront programmés par le CLINIQUE JURIDIQUE</p> <p>Protéger les femmes victimes de violence : affiche sur le circuit de prise en charge, e-guichet, etc.</p>
Résultats attendus	<p>La population de la province de Tanger-Assilah connaît les activités du CAIJ et connaît fréquente le portail « annajda.com ».</p> <p>La population est sensibilisée sur les dangers de la VBG</p>
Responsable	Directrice et les autres membres de l'UAF
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoutante, • Stagiaires étudiant-e-s,

	<ul style="list-style-type: none"> • Journalistes • Webmater du portail « annajda.com »
Planning	Newsletter trimestrielle publiant les statistiques, des témoignages, les actions de sensibilisation – Organisation des activités de communication
Approche partenariale	Partenariat avec les responsables des lieux d’affichage (université, administration…)
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des étudiant-e-s • Edition-Impression • Portail internet « annajda.com » • réseaux sociaux
Outil de gestion	Mise en place de cette activité selon le <u>plan de communication annuel de la CLINIQUE JURIDIQUE</u>
Documentation	<ul style="list-style-type: none"> • Affiches • Quizz • Photos • vidéos de témoignage
Outil de reporting	La newsletter, et portail annajda.com servent de support pour la publication des événements et documents de communication

3. Programme de recherche empirique

	Insertion
Mission	Réaliser à partir d’un travail d’investigation et de recherche, le suivi de la législation relative à la violence à l’égard des femmes pour déterminer l’efficacité des lois, leur application et leur limite.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser et mesurer l’accès des femmes victimes de violence au système de la justice • Attirer l’attention sur les obstacles et identifier les leviers d’accès à la justice. • Contribuer à la réflexion visant à transformer le traitement des femmes victimes de violence par le système judiciaire par une réelle prise en compte de l’importance du respect de leurs droits et de leurs besoins.
Résultats attendus	Déterminer la prévalence des cas de violence à l’égard des femmes. Repérer et évaluer les défaillances et les lacunes des lois, des procédures appliqués dans la lutte contre la violence à l’égard des femmes. Proposer des modifications et amendements aux lois, aux démarches pour atteindre les objectifs de sécurité pour les victimes et de condamnation des auteurs de tout type de violence. Signaler les effets pervers et les lacunes des lois, des politiques et des protocoles, - Faire pression sur l’État pour qu’il se conforme aux normes internationales ou qu’il modifie les mesures qu’il applique actuellement. Démontrer la nécessité d’une réponse communautaire coordonnée pour faire appliquer la législation en vigueur. Démontrer la nécessité d’un renforcement des capacités et de la formation des professionnel(le)s chargé(e)s de l’application des lois.
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice et les autres membres de l’UAF • Encadrant-es chercheurs dans les établissements universitaires et autres centres de recherche
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Chercheurs académiques professionnels • Les étudiant(e)s de Troisième et Cycle de Doctorat.
Planning	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi du temps du développement des articles et divers réunions est établi entre les

	encadrants chercheurs et les étudiant-es
Approche partenariale	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec la faculté des sciences juridiques économiques et sociales • L'UFR de Mastère Genre et droits des femmes
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des sujets de recherche et leur validation avec les encadrants chercheurs. • Proposition des sujets et leurs encadrants aux étudiant-es de Mastère et Doctorant-es. • Les étudiant-es en binôme choisissent le sujet de recherche • La Directrice et la coordinatrice de la Clinique Juridique suivent l'évolution des travaux, fournissent aux étudiants la documentation et les données sur le terrain en matière de violence, et leur facilite l'accès aux institutions pour leur recherche. • L'encadrant-es et les étudiant-es conviennent ensemble de leur calendrier de rencontre et de travail • L'encadrant-es accompagne, oriente, corrige et valide le travail des étudiant-es. • Les articles doivent contenir les noms des étudiant-es, de l'encadrant-es et de l'institution d'accueil. • La publication des articles est assurée dans les journaux spécialisés et sur le portail « annajda.com ».
Outil de gestion	Mise en place de cette activité selon les consignes du projet de CLINIQUE JURIDIQUE
Documentation	<ul style="list-style-type: none"> • Articles, enquêtes, etc. • Contrat de stage et livret de stagiaire
Outil de reporting	Livret de stagiaire

4. Programme de plaidoyer local

	Insertion
Mission	<p>Réaliser avec l'aide d'un spécialiste un programme de plaidoyer sur l'intégration du budget sensible au genre au niveau de commune. Le plaidoyer se focalisera sur l'implication et la budgétisation de prise en charge et de défense des femmes victimes de violences, notamment par la création des centres d'hébergement temporaires des femmes dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expulsion du foyer familiale • Femmes victimes de viol ayant fui leur village ou ville pour se cacher • Jeunes filles mal traitées par leurs familles
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à rendre le budget communal sensible au genre, dans le but de plus de justice sociale et d'égalité homme-femme • Responsabiliser les autorités communales sur le fléau et la prise en charge des femmes victimes de violence • Accompagner l'Instance d'équité, égalité des chances et approche genre pour soumettre la proposition de projet des centres d'hébergement des femmes victimes de violences pour être budgétisé par la commune.
Résultats attendus	<p>Au terme de la mission, l'expert avec l'aide des étudiant/es chercheurs, devons mettre à la disposition de l'UAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document de présentation de la problématique • Un mémorandum de plaidoyer

	<ul style="list-style-type: none"> ● Un plan d'action du plaidoyer ● Un Communiqué de presse ● Organisation d'une journée d'études avec les responsables et les instances de parité, d'égalité des chances et genre de la commune de Tanger, le Conseil de la région de Tanger Tétouan Al Hoceima et du Conseil provincial et d'autres institutions publiques et associatives (Entraide nationale, ADS, CRDH, associations des droits des femmes).
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> ● Directrice et les membres de l'UAF ● Encadrant-es spécialiste en droits des femmes et budgétisation sensible au genre
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ● Consultant spécialiste en Droits des femmes et la budgétisation sensible au genre ● Les étudiant(e)s de Troisième et Cycle de Doctorat.
Planning	<ul style="list-style-type: none"> ● Emploi du temps de développement du plaidoyer et divers réunions est établi entre l'encadrant et les étudiant-es
Approche partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ● Partenariat avec l'Instance d'Equité égalité des chances et approche genre de la commune de Tanger ● Partenariat avec l'Instance de la société civile au niveau du CRTTA ● Partenariat avec l'Instance d'Equité égalité des chances et approche genre du Conseil provincial.
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Elaboration des sujets de plaidoyer et sa validation avec le spécialiste encadrants chercheurs et avec les membres de l'Instance de l'équité égalité des chances et approche genre de la commune de Tanger. ● Proposition du plaidoyer et leur encadrant aux étudiant-es de Mastère et Doctorant-es. ● La Directrice de la Clinique Juridique met en relation les étudiant-es et leur encadrant, leur donne l'échéance pour terminer le travail de préparation du plaidoyer ● L'encadrant-e et les étudiant-es conviennent ensemble de leur calendrier de rencontre et de travail ● L'encadrant-es accompagne, oriente, corrige le travail des étudiant-es. ● L'encadrant et les étudiants animent un atelier de travail au profit des instances précités sur le Budget sensible au genre et le plaidoyer à soumettre aux élus et fonctionnaires de la commune de Tanger.
Outil de gestion	Mise en place de cette activité selon le plan d'action de la clinique juridique des femmes
Documentation	<ul style="list-style-type: none"> ● Documents de plaidoyer, lois, enquêtes, etc. ● Contrat de stage et livret de stagiaire
Outil de reporting	Livret de stagiaire

IX. ANNEXES :

A. Formulaires de Gestion de l'Accueil et de l'accompagnement des victimes de violence

B. Outils de Fonctionnement de la CLINIQUE JURIDIQUE

1. Règlement intérieur
2. Fiches des postes
3. Manuel de gestion de contenu du portail « annajda.com »
4. Plan et supports de communication

C. Gestion du travail des stagiaires

1. Contrat de stage
2. Livret de stagiaires